



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1012261A6

NUMERO DE DEPOT : 09800791

Classif. Internat. : F23J

Date de délivrance le : 01 Août 2000

---

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 03 Novembre 1998 à 14H00 à l'Office de la Propriété Industrielle

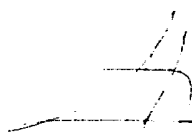
## ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : AMATUCCI Aldo  
Rue Saint Martin 3, 7080 FRAMERIES(BELGIQUE)

un brevet d'invention d'une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : ANTI-REFOULEUR DE CHEMINEE.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 01 Août 2000  
PAR DELEGATION SPECIALE :



P. LAURENT  
CONSEILLER ADJOINT

### Anti-refouleur de cheminée

L'invention a pour objet à titre de produit industriel, un nouveau type d'anti-refouleur fixe en construction métallique anticorrosif, avec ou sans cônes de dépressions et muni d'un chapeau plat protégé.

5

Le principe du système est basé sur la dépression (aspiration de la fumée) qui est provoquée au passage du vent.

10 Par vents de tempêtes, le tirage est accentué sous leurs turbulences.

Cet anti-refouleur trouve application sur des cheminées mal situées, influencées par des vents tourbillonnaires, et dont les problèmes de mauvais tirages ont été résolus  
15 (cheminées lises, adéquates, hauteur suffisante, isolation thermique, exempté de fissures ou de corps étrangers).

La présente invention a pour but de remédier aux problèmes de refoulement causé par des coups de vents tourbillonnaires tout en gardant une bonne évacuation de la fumée  
20 sans freinage et sans perturbation de l'effet du vent.

Les avantages obtenus se résume d'un système fixe de construction métallique caractérisée d'un chapeau plat  
25 protégé avec ou sans cônes de dépressions qui ont pour fonction d'accentuer le tirage sous l'influence du vent.

Son orifice d'évacuation ne freine pas la fumée.

30 De forme aérodynamique, face aux turbulences des vents.

L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide de dessins.

5 La figure 1 représente, en perspective, un anti-refouleur réalisé conformément à la présente invention, le chapeau plat I, sa protection 2, le cône de déviation 3 solidaire du cône de dépression 4, ainsi que le cône inférieur 5. Le tout est fixé sur le manchon 6, qui sera maintenu par sa base d'un point de serrage sur la cheminée.

10

La figure 2 représente, un anti-refouleur de plus simple conception, basé sur le même principe, sans cône de dépression, un chapeau plat protégé I, sa protection 2, le cône inférieur 3, le tout étant fixé sur le manchon 4 .

15

Les figures 3 et 4 représentent, le tirage de la fumée influencée par des vents de divers directions.

20 La figure 5 représente, en vue détaillée les différents éléments de réalisation du premier type d'anti-refouleur.

La figure 6, la réalisation des cônes.

25 La figure 7 représente, deux exemples de modifications, qui pouvant être apporté sans qu'on s'écarte de la présente invention.

30

La figure 8 représente en vue détaillée l'anti-refouleur cylindrique de la figure 2.

Les dessins représentent deux modèles de réalisation, et ne mentionnent pas les dimensions des diamètres, dont il faudra en tenir compte selon les dimensions des buses des cheminées.

Revendications

1. Anti-refouleur fixe en construction métallique anticorrosif, ou protégé, avec ou sans cônes de dépressions, muni d'un chapeau plat protégé et d'un cône inférieur fixé sur le manchon, l'orifice d'évacuation ne freine pas  
5 la fumée.
2. Les cônes de dépressions selon la revendication I, ont pour fonction d'accentuer le tirage sous l'effet du vent.
- I0 3. Le chapeau plat protégé selon la revendication I, a pour fonction de dévier les coups de vents.
4. Le cône inférieur selon la revendication I, est fixé  
I5 sur le manchon pour dévier les vents tourbillonnaires.
5. Le manchon possède un point de serrage sur sa base.
6. De forme aérodynamique, aux turbulences des vents.

-4-

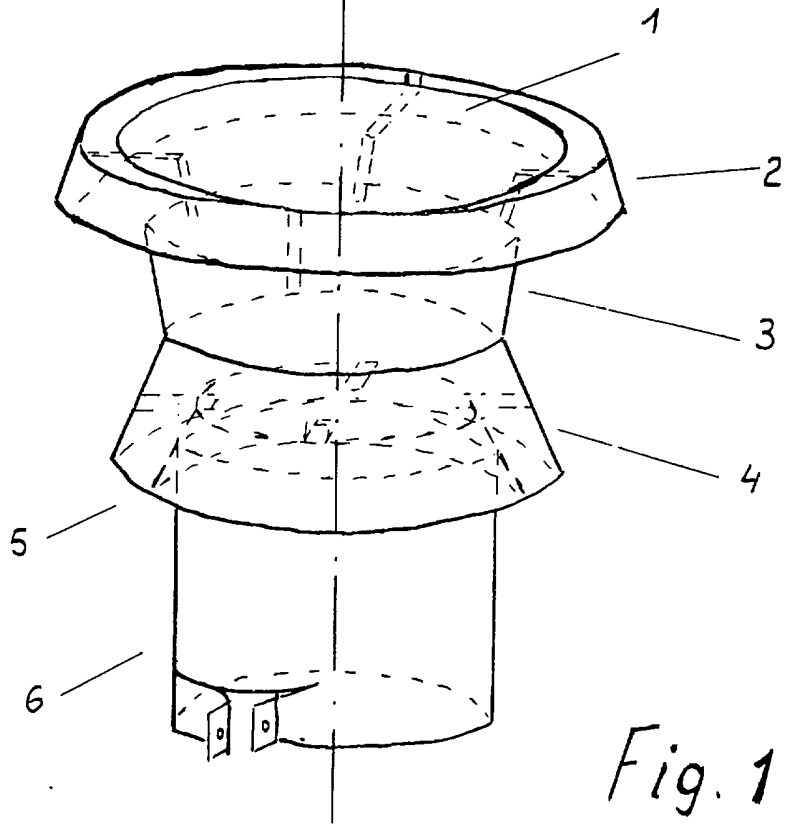


Fig. 1

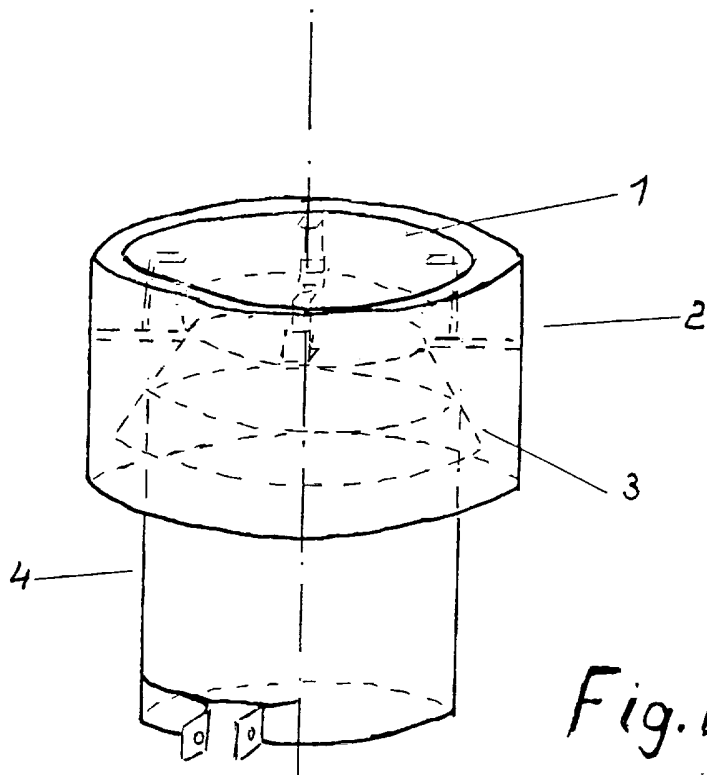
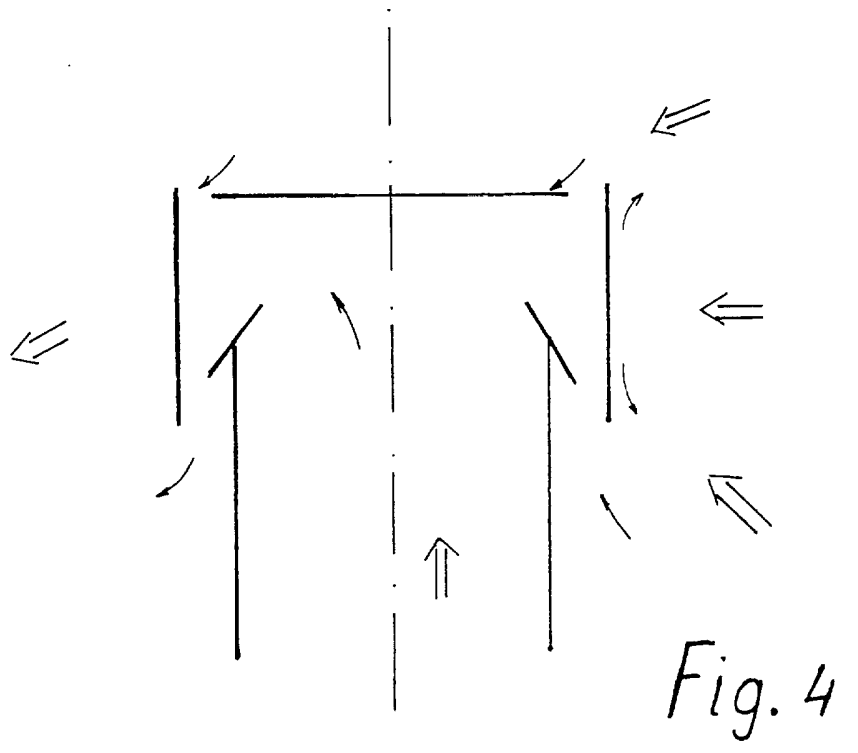
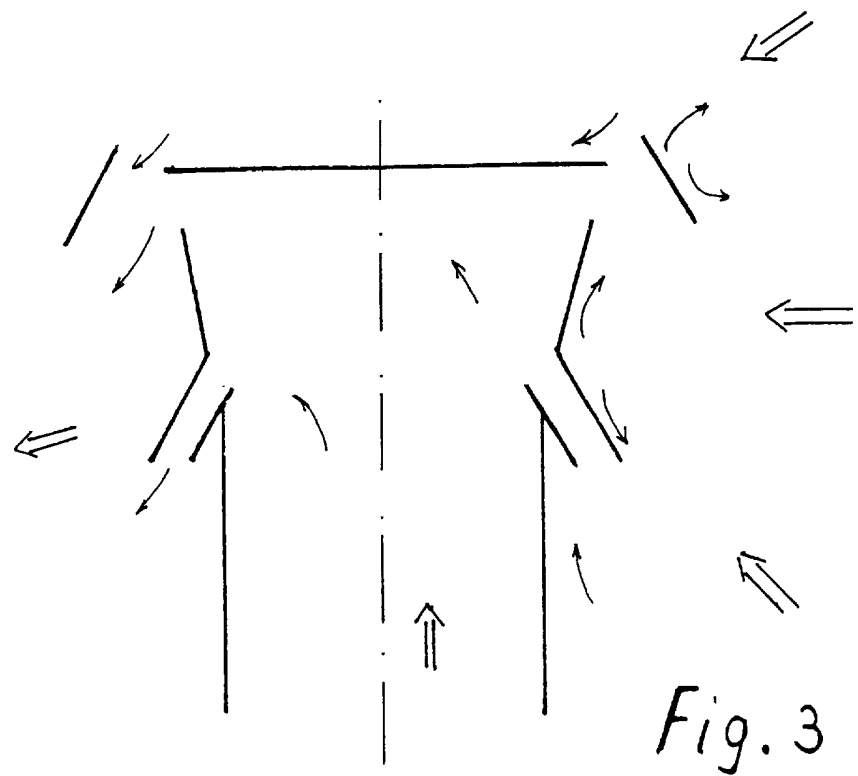


Fig. 2





-7-

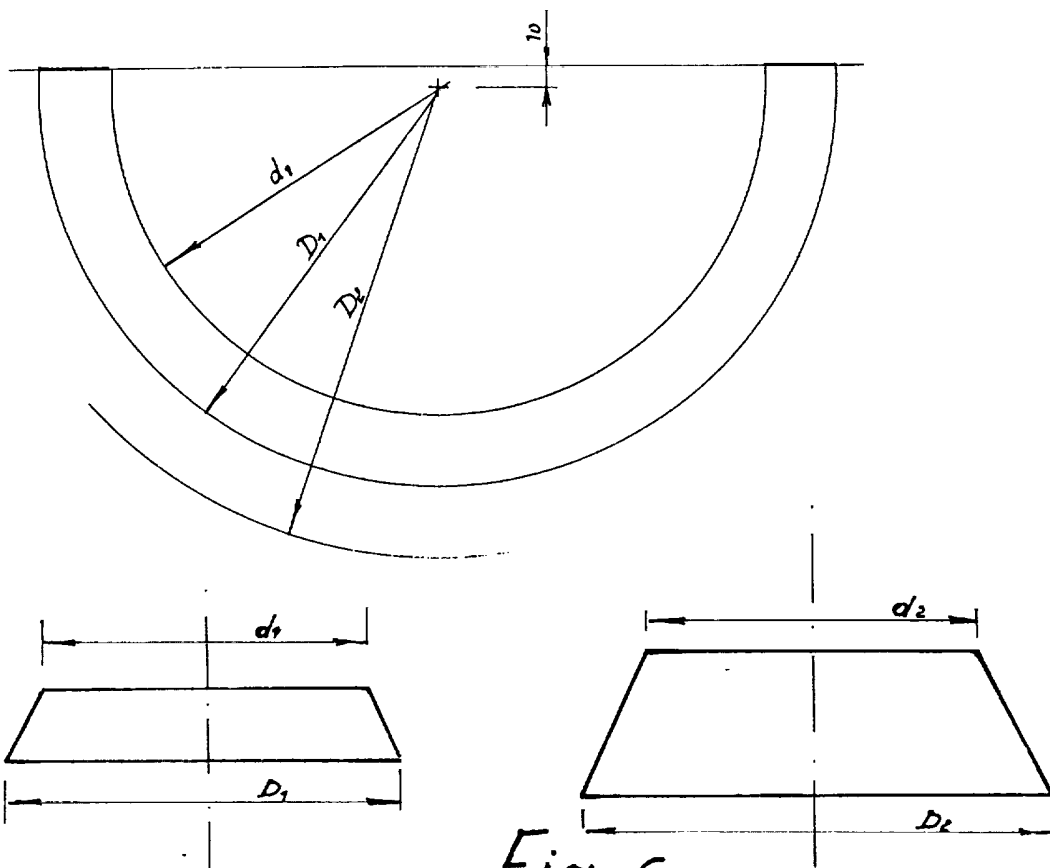


Fig. 6

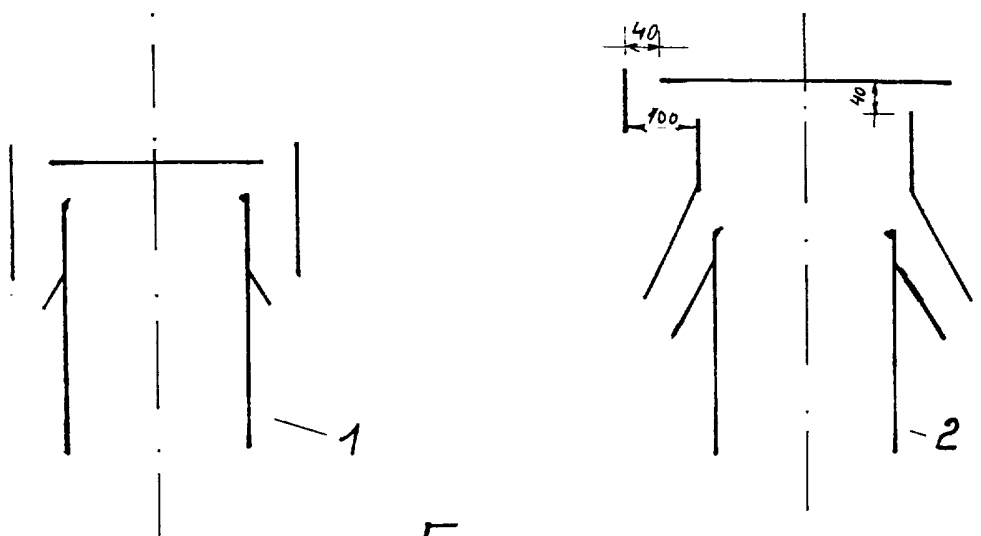


Fig. 7



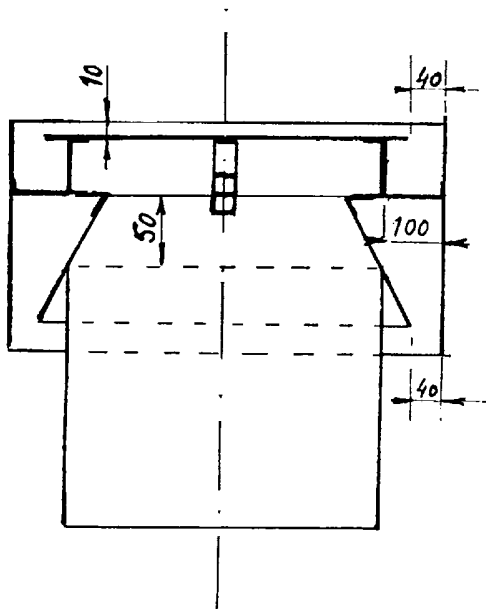


Fig. 8

